

Délibération n° 2020-48

**OBJET : ACCORD DE PRINCIPE SUR LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU "FONDS RÉSILIENCE ILE-DE-FRANCE" DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE**

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice : 77  
Présents : 59  
Présents et représentés : 62  
Votants : 62

Le jeudi 7 mai 2020, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 1er mai 2020, s'est réuni à 18h00, sous la présidence de M. BOURNAT, par visio-conférence.

**DELEGUES PRESENTS**

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Babacar	FALL	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Hervé	LEFORT	Commune des Ulis
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2020-48
-------------------------

Monsieur	Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau
M.	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme.	Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M.	Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme.	Michèle	FRERET	Commune de Massy
Mme.	Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M.	Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M.	Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M.	Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme.	Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
M.	Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M.	Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme.	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M.	Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M.	David	ROS	Commune d'Orsay
Mme.	Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
Mme.	Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M.	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M.	Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme.	Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M.	Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme.	Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M.	Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M.	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M.	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M.	François	HILLION	Commune de Vauhallan
Monsieur	François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Madame	Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M.	Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Vincent	HULIN	Commune de Verrières-le-buisson
M.	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M.	Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M.	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M.	Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Mme. Patricia VINCENT donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU

Mme. Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE

M. Hervé PAILLET donne pouvoir à Mme. Véronique LEDOUX

Délibération n° 2020-48
-------------------------

**DELEGUES ABSENTS**

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

**DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES**

**Secrétaire de séance : Véronique LEDOUX**

Délibération n° 2020-48

**Objet : ACCORD DE PRINCIPE SUR LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU "FONDS RÉSILIENCE ILE-DE-FRANCE" DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE**

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Jean-François VIGIER.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.4251-12, L.4251-13 et l'article L.1511-2 ;

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 11 ;

VU l'article 107 2 b du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, Régime notifié découlant de l'encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de Covid-19 (Communication de la Commission Européenne du 20 mars 2020) tel que notifié par la France pour les entreprises in bonis et le Règlement de minimis ;

CONSIDERANT que la période de confinement en place depuis le 14 mars 2020 a provoqué l'arrêt des activités de commerce et de services touchées par une obligation administrative de fermeture, et qu'au-delà ce sont toutes les activités économiques non liées aux besoins vitaux de la population qui ont été suspendues ou réduites à une production minimale ;

CONSIDERANT que cette situation inédite par son ampleur provoque d'ores et déjà des tensions de trésorerie pour les entreprises les moins structurées, tensions qui vont s'aggraver et s'étendre progressivement avec la durée du confinement ;

CONSIDERANT La Région Ile-de-France a présenté mardi 5 mai 2020 aux représentants des EPCI, un nouveau fonds, « le fonds Résilience Ile-de-France » qui serait susceptible de répondre aux attentes de la Communauté Paris-Saclay et de ses entreprises, nonobstant quelques adaptations au contexte local ;

CONSIDERANT que ce fonds offrirait des critères plus larges (0 à 20 salariés), une enveloppe financière plus conséquente via l'intervention de la Région Ile-de-France, de la Banque des territoires, des EPCI, de la Métropole du Grand Paris et de l'Union européenne ;

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire du vendredi 1<sup>er</sup> mai 2020 ;

*APRES EN AVOIR DELIBERE,*

*A la majorité absolue des suffrages exprimés,*



Délibération n° 2020-48

1. APPROUVE, le principe de la participation de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay au « fonds Résilience Ile-de-France » dès lors qu'il sera créé fin mai par la Région Ile-de-France et la Banque des Territoires ;
2. DEMANDE à la Région de bien vouloir indiquer dans sa délibération la possibilité d'adapter à l'intérieur du règlement du fonds, les critères de sélection: « La Région conventionnera avec les EPCI pour qu'ils puissent effectuer des aides économiques exceptionnelles, sur la base des règlements d'intervention votés, nonobstant les précisions énoncées dans ces règlements en matière de nombre de salariés, taille d'entreprises, de codes NAF, précisions qui sont laissées à la libre appréciation des EPCI, en fonction des spécificités de leur territoire.». La CPS souhaite pouvoir concentrer son action sur les entreprises qui comptent au moins 2 salariés, dans une volonté forte de maintien de l'emploi.
3. DECIDE de reporter l'adhésion au fonds résilience de la Région Ile-de-France et l'autorisation de signature de la convention à un prochain Conseil communautaire dès lors que la Région aura délibéré sur ce fonds et pris en compte les demandes de la Communauté d'agglomération ;
4. DECIDE d'inscrire une somme de 3 000 000 € qui viendra abonder le fonds résilience Ile de France de pour soutenir les entreprises du territoire suite à la crise sanitaire.

Fait et délibéré le jeudi 7 mai 2020  
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (0 VOIX)

0 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, M. Paul LORIDANT, M. Hervé LEFORT, Mme. Sandrine

Délibération n° 2020-48

GELOT, M. Rémi BETIN , Monsieur Jérémy MARTIN, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Bernard LAFFARGUE, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER , Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, Monsieur Vincent HULIN, M. Dominique FONTENAILLE , M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE :  
0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20200507-lmc131269-DE-1-1

Date AR Préfecture :

13/05/20

- Affichée / Publiée le *13 mai 2020*

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).